

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL LYCEES ET CREPS

Réunion du 30 mars 2021

Mise en œuvre d'une démarche globale sur l'entretien général dans les lycées

RAPPORT POUR INFORMATION

1- Le contexte

La mission d'entretien des locaux occupe quelques 2 400 agents régionaux dans les Lycées.

Elle est la plus impactée par l'absentéisme (18,8 % pour une moyenne de 15,2 % pour l'ensemble des agents des lycées) et, est également fortement impactée par les restrictions d'aptitude professionnelle notamment liées à une usure professionnelle des agents, imputable au vieillissement de cette population d'agents.

Par ailleurs, elle est la plus accidentogène, avec 31 % des accidents avec arrêt de travail recensés

Enfin, entre 2017 et 2019, sur les 71 agents techniques en EPLE victimes d'une maladie professionnelle (86% des victimes de maladies professionnelles déclarées et reconnues sur la même période), 55% sont des agents d'entretien des locaux (13 497 journées perdues). (cf annexe 1)

Effectivement, les agents exercent des activités pénibles avec une charge de travail importante, le poids des habitudes et le manque de formation n'est pas de nature à améliorer les conditions de travail dans des contextes où le respect des lieux est de moins en moins acquis et dans des environnements polluants (utilisation de produits chimiques).

Durant l'année scolaire 2019-2020, un groupe de travail composé de managers d'équipes, de représentants des équipes de direction des lycées, de la Direction des Ressources Humaines, des Conseillers en Prévention s'est réuni pendant plusieurs mois et a identifié plusieurs pistes d'amélioration, pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'entretien.

L'une des recommandations de ce groupe de travail a été la création, au sein de la Direction du fonctionnement des établissements, d'une nouvelle fonction, chargée d'accompagner la professionnalisation de la mission entretien général. La mission a été créée par le Comité technique du 23 novembre et deux assistants techniques sont désormais recrutés.

Le groupe de travail a également initié un référentiel d'entretien visant à définir le niveau de prestation qui doit être attendu au sein des établissements, et à préciser les activités permettant d'y parvenir.

Ce projet de référentiel doit maintenant préciser les matériels adéquats, l'organisation à mettre en place, les protocoles de nettoyage.

Dans cette phase, il est proposé de mettre en œuvre une expérimentation sur une dizaine d'établissements (80 à 85 agents) qui permettent de tester l'ensemble de cette démarche qui passe notamment par la mise en œuvre généralisée de la méthode par pré-imprégnation et d'ajuster au mieux le référentiel entretien avant son déploiement à l'ensemble des lycées

L'objectif temporel étant de mettre en œuvre l'expérimentation à la rentrée scolaire 2021

2 - L'objectif :

La démarche globale sur l'entretien général vise à améliorer globalement la qualité du service rendu aux usagers, tout en luttant contre les Troubles Musculo-Squelettiques, accidents du travail, maladies professionnelles, en diminuant les consommations d'eau et de chimie.

Ces objectifs peuvent être atteints par la définition d'un référentiel et notamment par la mise en œuvre généralisée de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation et la mise à disposition de matériel ergonomique.

Jusqu'à présent cette méthode est réservée aux agents bénéficiant d'un aménagement de poste tel que présenté lors du CHSCT du 13 mai 2015 (ex Région Nord Pas de Calais)

Au-delà de la réduction des coûts de fonctionnement que la méthode entrainera, la généralisation de l'entretien par méthode de pré-imprégnation et la fourniture de matériel ergonomique répond aux principes de prévention suivants :

- Adapter le travail à l'homme : tous les manches sont télescopiques et permettent un réglage individuel de leur hauteur.
- Tenir compte de l'évolution de la technique : comme démontré, aujourd'hui, les fibres techniques des franges, lavettes, etc... permettent de réduire l'action mécanique de l'homme pour un même résultat (réduction des efforts, des contraintes posturales, etc...). Pourquoi continuer à demander aux agents de monter sur un « escabeau », deux marches, chaises, ... alors que le manche peut monter (suppression du risque de chute de hauteur, suppression d'un mode opératoire illégal mais encore pratiqué dans beaucoup d'établissements).
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins : réduction de l'exposition des agents aux agents chimiques dangereux (ACD), moins de contraintes physiques = à long terme, moins de maladies professionnelles (Troubles musculo squelettiques).

Globalement, la mise en œuvre de ce projet est l'une des réponses attendues dans le cadre de l'étude sur les conditions de travail.

Il contribue également au projet d'amélioration de la qualité de l'air dans nos lycées dès lors qu'il vise à réduire la chimie au sein des établissements, et aux actions du projet d'administration régionale de la DRH sur la réduction des facteurs d'usure professionnelle.

3 – La méthodologie

Avant même de déployer la démarche sur l'ensemble des établissements, il est proposé de l'expérimenter auprès d'une dizaine d'établissements représentant entre 80 et 85 agents d'entretien.

Cette phase d'expérimentation permettrait de définir au plus juste les besoins des agents en terme de matériels présents sur le chariot, de pouvoir faire des choix en terme de produit d'entretien (centrale ou non de dilution, eau ozonée), d'affiner les organisations et de consolider le niveau des prestations attendues dans les établissements.

L'expérimentation pourrait être réalisée sur une année scolaire auprès des établissements représentatifs listés ci-après, en annexe 2, s'ils confirment leur intérêt pour le projet.

Un groupe de travail accompagnera la mise en œuvre de cette expérimentation, Il sera constitué des représentants des lycées expérimentaux : équipe de direction, manager d'équipe et les principaux concernés à savoir les agents, et des services régionaux, des représentants du personnel élus au CHSCT

Dès lors, et sur la base du bilan de l'expérimentation, une phase de déploiement pourra être envisagée